FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit PLEXUS® MA8105 Adhésif

Autres moyens d'identification

81051 SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle 978-777-1100

Numéro de téléphone

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Non classé.

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Liquides inflammables Catégorie 2 Catégorie 4 Dangers pour la santé Toxicité aiguë, par contact cutané Toxicité aiguë, par inhalation Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1A Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger

Liquide et vapeur très inflammables. Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Nocif par inhalation.

Conseil de prudence Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom de la matière : PLEXUS® MA8105 Adhésif SDS CANADA

81051 Version n°: 04 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 25-Novembre-2021

Intervention EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires

Stockage

33 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 71.81 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 64.81 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 79.18 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu

aquatique. **Autres dangers**Un liquide

Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthacrylate de méthyle		80-62-6	30 - < 40
Méthacrylate de 2-phénoxyéthyle		10595-06-9	5 - < 10
Acide méthacrylique		79-41-4	5 - < 10
MÉTHACRYLATE DE DODÉCYLE		142-90-5	3 - < 5
HEXADECYL METHACRYLATE		2495-27-4	1 - < 3
DACIDE MALEIQUE		110-16-7	1 - < 3
Paraffine		8002-74-2	1 - < 3
TERT-BUTYL PERBENZOATE		614-45-9	1 - < 3
Triméthacrylate de triméthylolpropane		3290-92-4	1 - < 3
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-		128-37-0	< 0.3
1,4-benzoquinone		106-51-4	< 0.2
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		30 - < 40

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre

antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Appeler

immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées

par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire

vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et

une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Nom de la matière : PLEXUS® MA8105 Adhésif

81051 Version n°: 04 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 25-Novembre-2021

3 / 12

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH	, TLV	(Valeurs	de seuil	d'ex	position)
-------------------	-------	----------	----------	------	-----------

Composants	Туре	Valeur	Forme
1,4-benzoquinone (CAS 106-51-4)	TWA	0.1 ppm	
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	туре	valeur Forme	
1,4-benzoquinone (CAS 106-51-4)	TWA	0.4 mg/m3	
		0.1 ppm	
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3	
		20 ppm	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	410 mg/m3	

Nom de la matière : PLEXUS® MA8105 Adhésif SDS CANADA

Composants	Туре	Valeur	Forme
		100 ppm	
	TWA	205 mg/m3	
		50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m3	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur	Forme
1,4-benzoquinone (CAS 106-51-4)	TWA	0.1 ppm	
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Vapeur et aérosol, inhalables.

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur	Forme
1,4-benzoquinone (CAS 106-51-4)	TWA	0.1 ppm	
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Туре	Valeur	
1,4-benzoquinone (CAS 106-51-4)	TWA	0.44 mg/m3	
		0.1 ppm	
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3	
		20 ppm	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	TWA	410 mg/m3	
		100 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Composants Type Valeur Forme 1,4-benzoquinone (CAS TWA 0.1 ppm 106-51-4) Acide méthacrylique (CAS TWA 20 ppm 79-41-4)

Canada. LEMT pour l'Ontario (Con Composants	Туре	Valeur	Forme
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

méthyl- (CAS 128-37-0)			imalabics.
Canada. LEMT pour le Québec (Mi Composants	nistère du Travail - Règleme Type	nt sur la qualité du milieu de tr Valeur	avail), ainsi modifiées Forme
1,4-benzoquinone (CAS 106-51-4)	TWA	0.44 mg/m3	
		0.1 ppm	
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3	
		20 ppm	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	Forme
1,4-benzoquinone (CAS 106-51-4)	15 minutes	0.3 ppm	
	8 heures	0.1 ppm	
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	15 minutes	30 ppm	
	8 heures	20 ppm	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	15 minutes	100 ppm	
	8 heures	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	15 minutes	4 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	15 minutes	4 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial. Un écran facial est recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

81051 Version n°: 04 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 25-Novembre-2021

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les **Protection respiratoire**

limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide. **Forme** Liquide.

Couleur Non disponible. Non disponible. Odeur Seuil olfactif Non disponible. Non disponible. pН

Point de fusion et point de

congélation

-48 °C (-54.4 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine

100.5 °C (212.9 °F) estimation

d'ébullition

Point d'éclair 10.0 °C (50.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

2.1 % estimation

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

8.2 % estimation

Tension de vapeur 37.7 hPa estimation Non disponible. Densité de vapeur Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Non disponible. Coefficient de partage

n-octanol/eau **Température**

400 °C (752 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 0.98 g/cm3 estimation

Propriétés explosives Non explosif.

Inflammable IB estimation Classe d'inflammabilité

Propriétés comburantes Non oxydant. Densité 0.98 estimation

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de Réactivité

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales. Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Nom de la matière : PLEXUS® MA8105 Adhésif SDS CANADA

81051 Version n°: 04 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 25-Novembre-2021

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Agents comburants forts. Nitrates. Peroxydes.

Produits de décomposition

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

dangereux

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation.

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures de la peau. Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie

cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux. Contact avec les yeux Provoque des brûlures du tube digestif. Ingestion

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et

une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation. Nocif par contact cutané.

Résultats d'épreuves Composants **Espèces**

DACIDE MALEIQUE (CAS 110-16-7)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin 1560 mg/kg

Orale

DL50 Rat 708 mg/kg

MÉTHACRYLATE DE DODÉCYLE (CAS 142-90-5)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin > 3 g/kg

Orale

DL50 Rat > 5 g/kg

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

<u>Aiguë</u>

Orale

DL50 Rat 7800 mg/kg

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Rat > 2000 mg/kg

Orale

890 mg/kg **DL50** Rat

Corrosion cutanée/irritation

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

cutanée

Lésions oculaires Provoque de graves lésions des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Sensibilisation cutanée Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acide méthacrylique (CAS 79-41-4) Irritant Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-Irritant

(CAS 128-37-0)

Nom de la matière : PLEXUS® MA8105 Adhésif SDS CANADA Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisateur.

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

(CAS 128-37-0) I'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl
Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

(CAS 128-37-0)

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

1,4-benzoquinone (CAS 106-51-4)

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl
3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

(CAS 128-37-0)

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

1,4-benzoquinone0.2Acide méthacrylique0.93DACIDE MALEIQUE-0.48HEXADECYL METHACRYLATE8.64MÉTHACRYLATE DE DODÉCYLE6.45Méthacrylate de méthyle1.38Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-5.1

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

d'élimination

Nom de la matière : PLEXUS® MA8105 Adhésif SDS CANADA

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN2924

Désignation officielle de

transport de l'ONU

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Méthacrylate de méthyle, Acide méthacrylique)

Classe de danger relative au transport

Classe 3 Danger subsidiaire 8 Groupe d'emballage П Dangers environnementaux Non.

l'utilisateur

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN2924 **UN** number

UN proper shipping name Flammable liquid, corrosive, n.o.s. (Methyl Methacrylate, METHACRYLIC ACID)

Transport hazard class(es)

3 Class 8 Subsidiary risk Packing group Ш **Environmental hazards** No.

ERG Code 3CH

Other information

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN2924

UN proper shipping name Transport hazard class(es) FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Methyl Methacrylate, METHACRYLIC ACID)

3 **Class** Subsidiary risk 8 Ш Packing group **Environmental hazards**

Marine pollutant No.

F-E, S-C

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Non déterminé(e). Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication25-Novembre-2021Date de la révision03-Août-2023

Version n° 04

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : PLEXUS® MA8105 Adhésif SDS CANADA